

**Fédération des Taxis du Centre Var**

255 chemin de l'Auvière

83470 ST MAXIMIN

Tel : 06 68 56 20 00

Mail : [fdtvar@gmail.com](mailto:fdtvar@gmail.com)

St Maximin, le 18 décembre 2012

**M. le Président de la République**

Palais de l'Élysée

55 rue du Faubourg St Honoré

**75008 PARIS**

**Monsieur le Président,**

Le projet, bien ficelé par votre Ministre M. Arnaud MONTEBOURG, de nationaliser ARCELOR, que vous avez porté en suscitant une énorme espérance en votre changement de politique par rapport à votre prédécesseur, surnommé à juste titre le « Président des riches » a fait long feu ! Voilà que vous venez de capituler en refusant la nationalisation face à M. MITTAL, patron-voyou qui, non seulement ne tient pas ses promesses, mais qui ment délibérément sur la rentabilité réelle du site de Florange, comme le confirme un rapport confidentiel de la Direction.

Alors que M. AYRAULT m'impressionnait par ses prises de positions frondeuses à l'égard du Gouvernement de M. FILLON, son erreur de jugement concernant M. MITTAL, fait que vous-même donnez l'impression de subir son diktat. Le divorce a commencé, mais pas seulement avec les ouvriers trahis par votre décision.

Nous artisans taxis, dont beaucoup vous ont fait confiance, malgré les idées reçues, se sentent également floués par votre Gouvernement qui a obtenu le vote des députés socialistes sur l'adoption de la Loi de Finance de la Sécurité sociale qui prévoit, dans son article 44, que les transports de malades seront accordés, dès la parution du décret d'application début 2013, aux transporteurs ayant obtenu satisfaction à la procédure d'appels d'offre instituée par ladite loi.

Nous estimons que la procédure d'appel d'offre est à la fois anti-démocratique et inadaptée aux conditions d'exercice de notre profession. En effet, cela conduit à une concentration des moyens de transport au préjudice des taxis indépendants.

Cette mesure discriminatoire ne correspond absolument pas à nos attentes, ni à l'esprit de concertation que vous aviez appelé par votre lettre du 2 mai 2012, reçue juste avant le second tour, qui a confirmé mon choix personnel (et le choix de mes collègues) de voter pour vous.

En effet, même s'il s'agit d'une expérimentation sur 3 ans, nous savons que la brèche ouverte dans les tarifs conventionnés actuellement calculés sur les tarifs unifiés, base de la réglementation des taxis, favorisera les groupes ayant les moyens d'organiser les transports groupés en ville quand c'est possible, alors qu'il est impossible de regrouper plusieurs patients pour des consultations distinctes éloignées les unes des autres à partir de zones péri-urbaines et rurales, et qu'une fois en place, votre Gouvernement subira la pression de leurs lobbies pour préserver leur pré-carré grandissant à notre détriment. Toutefois, notre souhait de demeurer indépendants face à votre politique influencée par les technocrates fait notre force d'action !

En portant atteinte au droit du patient de choisir librement son transporteur, votre mesure aura pour effet pervers immédiat de mécontenter les patients, condamnés dans leur situation à patienter bien plus longtemps dans les services ou les véhicules faisant la tournée des consultations. La gestion, supposée optimale, de la capacité des véhicules va contraindre les chauffeurs à augmenter les cadences de leurs rotations et donc les soumettre à une grande tension, générant le risque accru d'accidents préjudiciables à tous, faute de temps pour bien entretenir leurs véhicules une fois rentrés tardivement.

Enfin, l'esprit de solidarité de fait qui prévaut encore entre ambulanciers et taxis disparaîtra complètement, car les tarifs conclus dans le cadre d'adjudications de marchés n'impliqueront pas les taxis qui se verront imposer des tarifs fixés par les gros donneurs d'ordre en cas de sous-traitance par nécessité.

Votre politique actuelle aboutit en réalité à diviser pour faire régner la loi des plus forts sur le transport de personnes que les artisans taxis ne comprennent pas au vu de vos engagements de campagne, et pour cause, puisqu'aucun artisan taxi, seul par définition même s'il est associé en groupement, n'est en mesure de satisfaire aux conditions requises par les appels d'offre.

Dans votre lettre du 2 mai 2012, vous annonciez que les professionnels proches, que nous sommes, devons renforcer notre rôle de lien social avec les habitants de nos communes alors que, dans le même temps, les Conseils Généraux accordent des fonds publics au moyen des procédures d'appel d'offre à des sociétés de transport effectuant certes les lignes de transport régulières, mais aussi les **transports à la demande** en pratiquant le tarif public de **2 € la place** pour tous. Les taxis peuvent satisfaire ces transports spécifiques sous réserve que les appels d'offres soient attribués par lots individualisés, et non globalisés comme c'est le cas dans le Var. Ainsi, les transports à la demande nous échappent en plusieurs zones du département. Même reliés entre nous pour mieux répartir les courses, nous restons donc exclus des appels d'offre en raison de la nature individuelle de notre activité.

Nous entrons en résistance contre la mesure précitée dès le 19 décembre 2012 à Marseille, et le mouvement des taxis se poursuivra en diverses occasions jusqu'à obtenir le retrait de cette mesure discriminatoire envers notre profession et dangereuse pour la sécurité des patients. D'autres sujets préoccupants, cités dans nos courriers, doivent être aussi pris en considération.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations respectueuses.

E. Ch. MAILLOT

PJ : 1) Votre lettre d'engagement de campagne du 2 Mai 2012

2) Le mot d'ordre du mouvement de grève auquel se joint la **Fédération Nationale du Taxi**